

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
 DU 28 SEPTEMBRE 2015 A 18H30

Liste des présents

Conseillers élus: ..... 30  
 Conseillers présents: ..... 27

Communes	Conseillers	Suppléants
ASCHBACH	Paul HEINTZ	
BETSCHDORF	Adrien WEISS Christiane MUCKENSTURM Jeannine HUMMEL Jean-Claude KOEBEL Marie-France RIMELEN Stéphane PRINTZ Thierry HOERR	
HATTEN	François FENNINGER Denise LOEWENKAMP	
HOFFEN	Didier BRAUN Chantal MULLER	
KEFFENACH	Pascale LUDWIG	
MEMMELSHOFFEN	Georges ESCHENMANN	
OBERROEDERN	Claude PHILIPPS	
RETSCHWILLER	Charles GRAF	
RITTERSHOFFEN	Daniel PFLUG	
SCHOENENBOURG	Dominique WEISHAAR	
SOULTZ-SOUS- FORETS	Pierre MAMMOSSER Lucienne HAAS Dominique STOHR Béatrice HOELTZEL Marie-José SCHALLER	
STUNDWILLER	Alain WURSTER	
SURBOURG	Christophe SCHARRENBERGER Carine MAIRE Francis SCHNEIDER	

Absents excusés :

M. Sébastien SAMTMANN, M. Eric HUBERT (donne procuration à Mme Marie-José SCHALLER

Assistent:

Mme Annick KNOLL, M. David SWITAJ

L'an deux mille quinze le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil de communauté se sont réunis dans la salle de réunion du conseil municipal de la commune de Betschdorf sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

L'ordre du jour comportait 3 points :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 16 septembre 2015
2. Ordures ménagères : grands principes de tarification de la redevance incitative
3. Divers

La séance a été ouverte à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MAMMOSSER.

Madame Pascale LUDWIG est désignée secrétaire de séance.

Point un de l'ordre du jour: Approbation du compte rendu de la séance du 16 septembre 2015.

Le Conseil Communautaire approuve par 19 voix et 4 abstentions le compte rendu de la réunion du conseil communautaire du 16 septembre 2015.

Point deux de l'ordre du jour : Ordures ménagères : grands principes de tarification de la redevance incitative

Le Président explique aux conseillers communautaires que l'objectif de cette séance extraordinaire consiste à adopter les grands principes de tarification de la redevance incitative et propose d'aborder les points suivants.

1. Les grands principes du système de facturation
2. La lettre d'information à envoyer aux citoyens

Arrivée de Messieurs Daniel PFLUG, Paul HEINTZ, Dominique WEISSHAAR, Didier BRAUN et Madame Chantal MULLER.

Avant de présenter le système de facturation, le Président informe les membres du conseil communautaire de l'organisation d'une réunion hebdomadaire dans le cadre de la réunion de l'exécutif du lundi matin avec la société RF Conception chargée de l'opération d'identification des bacs ménagers. L'objectif de cette rencontre hebdomadaire est de dresser un état d'avancement sur l'opération en cours, traiter les cas particuliers et suivre pas à pas le déploiement.

1. Les grands principes du système de facturation

Le Président informe les conseillers communautaires que la présente proposition des grands principes du système de facturation fait suite à la réunion de travail du 22 septembre dernier et à un travail complémentaire avec Messieurs Heintz et Wurster.

Il détaille la proposition de simulation qui a été distribuée à chaque membre. La facture de chaque foyer comprendra désormais une part fixe et une part variable.

La part fixe se compose d'un abonnement au service par foyer ou professionnel, qui couvre les frais fixes, et une facturation à la levée en tenant compte du volume du bac avec une part forfaitaire de levées représentant la quantité de déchets ménagers à traiter.

La part variable correspond quant à elle au nombre de levée(s) supplémentaire(s).

Pour limiter l'impact financier sur les foyers à une personne, le Président propose d'introduire une facturation dérogatoire avec un demi-abonnement, ainsi qu'un demi-tarif concernant le prix à la levée, s'ils utilisent un bac de 120 litres.

Le Président présente une simulation financière sur la base des chiffres de 2015. Ce modèle de tarification prévoit de fixer l'abonnement à 150.00 € quelle que soit la taille du bac (120 ou 240 litres). Le forfait de 20 levées s'élèverait quant à lui à 80.00 € pour les bacs de 120 litres et à 160.00 € pour les bacs de 240 litres.

Concernant les foyers à une personne, le demi-abonnement s'élèverait à 75.00 € et le prix à la levée à 2.00 €. La redevance minimum y afférente s'élèverait ainsi à 115.00 €.

Dominique WEISSHAAR propose une simulation basée sur ce même principe avec un nombre forfaitaire de 26 levées. Le forfait de 26 levées s'élèverait à 39.00 € pour les foyers à une personne disposant d'un bac de 120 litres, à 78.00 € pour les foyers composés de deux personnes et plus utilisant un bac de 120 litres et à 156.00 € pour les foyers utilisant un bac de 240 litres.

La redevance minimum s'élevait donc :

- 114.00 € pour les foyers d'une personne disposant d'un bac de 120 litres
- 228.00 € pour l'utilisation d'un bac de 120 litres pour les foyers de deux personnes et plus
- 306.00 € pour l'utilisation d'un bac de 240 litres

Le Président estime qu'en augmentant le nombre forfaitaire de levées, l'incitation à diminuer la production de déchets serait largement remise en cause. En prenant en considération que la participation financière au SMICTOM pour l'année 2016 se basera sur le volume de déchets réels produits sur le territoire, cette proposition entraînerait un incontestable risque de forte augmentation de la contribution intercommunale.

Le Président soumet au vote la proposition de tarification de la redevance incitative avec un nombre forfaitaire de 26 levées :

- 4 voix pour
- 1 abstention
- 22 voix contre

Le Président soumet ensuite au vote la proposition initiale s'établissant de la façon suivante :

- Une part fixe par foyer ou professionnels (abonnement au service) et d'un nombre forfaitaire de 20 levées
- Une part variable pour le prix de la levée supplémentaire

Après en avoir délibéré, à 21 voix pour, une abstention et 5 voix contre, le conseil communautaire approuve ce dispositif.

Point trois de l'ordre du jour : Divers

Le Président clôture la séance à 19h30.

Veillez afficher le compte rendu en Mairie

Le Président de la Communauté de Communes  
de l'Outre-Forêt

Monsieur Pierre MAMMOSSER

La secrétaire de séance

Madame Pascale LUDWIG